



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le lundi 18 décembre à 14 h 45 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présentes, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2017-1117*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET DOMICILIAIRE - 185 ET 195, CHEMIN MCCONNELL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9772847 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet domiciliaire situé aux 185 et 195, chemin McConnell;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9772847 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet domiciliaire situé aux 185 et 195, chemin McConnell :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 9772847 Canada inc. concernant le développement domiciliaire situé aux 185 et 195 chemin McConnell, comme montré aux plans d'ensemble préparés par Sylvain Viau & Associates inc., ingénieur, portant le numéro G-17-062-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014, et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Sylvain Viau & Associates inc.;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Sylvain Viau & Associates inc. et que les frais en découlant soient assumés par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée, de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que les frais en découlant soient assumés par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux, une surlargeur de terrain de 8 m en façade du lot pour le prolongement du sentier polyvalent, le terrain à être cédé aux fins de parc et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes et la cession des services municipaux, d'une surlargeur de terrain de huit mètres en façade du lot pour le prolongement du sentier polyvalent et du terrain aux fins de parc faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée aux travaux d'aménagement du parc en jardin communautaire jusqu'à concurrence de 45 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	45 000 \$	Quote-part - Aménagement d'un jardin communautaire et d'un sentier polyvalent

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-1118* RÈGLEMENT NUMÉRO 827-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 800 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN AINSI QUE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DANS LES USINES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 827-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 1 800 000 \$ pour effectuer divers travaux d'entretien ainsi que l'achat d'équipements dans les usines d'eau potable et d'eaux usées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-1119 SOUMISSION 2017 SP 276 - SERVICES D'ARBORICULTURE - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Art-bres, 299, chemin Schwartz, Ladysmith-Thorne, Québec, J0X 2A0, pour les services d'arboriculture pour un montant approximatif pour deux ans de 810 799,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 novembre 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à ajuster les quantités, par tranche de 2 %, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-521	275 028,11 \$	Plantation d'arbres
02-71430-521	48 058,44 \$	Horticulture ornementale et arboriculture
02-39420-521	19 223,37 \$	Recouvrable au tiers - Travaux publics
02-41290-531	24 029,22 \$	Entretien des usines
02-49450-411	3 844,67 \$	Recouvrable de tiers - Environnement
04-13493	17 629,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 585,83 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2019 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2017.

Adoptée

CE-2017-1120* APPUI À LA VENUE DE L'ÉVÉNEMENT BRANCHEZ-VOUS 2018 - 11 ET 12 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Institut du véhicule innovant, un organisme sans but lucratif, propose un partenariat à la Ville de Gatineau, pour une troisième année consécutive, pour l'organisation sur son territoire de l'événement Branchez-vous 2018 qui se tiendra les 11 et 12 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques, qu'elle a l'appui du gouvernement du Québec comme partenaire et qu'elle s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en électrification des transports 2015-2020;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la tenue de l'événement, le gouvernement du Québec exige que l'Institut du véhicule innovant ait l'appui des villes-hôtes ainsi qu'une contribution de celles-ci en argent et/ou en services à hauteur de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a appuyé l'édition Branchez-vous 2017 qui s'est tenue à Gatineau les 6 et 7 mai 2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'offre de partenariat de l'Institut du véhicule innovant en donnant son appui à la tenue de l'événement Branchez-vous 2018 qui se tiendra les 11 et 12 mai 2018 à Gatineau;
- de réserver un montant maximal de 8 000 \$ pour contribuer à la tenue de l'événement en argent et/ou en services;
- de fixer les détails de la contribution à l'intérieur d'un protocole spécifique à être signé ultérieurement entre la Ville de Gatineau et l'Institut du véhicule innovant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	8 000 \$	Subventions – Diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-1121* AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 du 12 décembre 2001, adoptait une Politique salariale pour les employés cadres;

CONSIDÉRANT QU'un des objets de la politique est de permettre une rémunération équitable en fonction du marché pour des postes similaires et maintenir un écart adéquat avec les postes syndiqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de majorer de 2,0 % par année, soient pour 2018 et 2019, la grille salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau prévue à la Politique salariale adoptée par le conseil le 12 décembre 2001.

La présente résolution ne s'applique pas aux postes d'employés cadres policiers et pompiers mentionnés à l'annexe B de la politique pour lesquels les augmentations salariales sont déjà prévues par un différentiel applicable sur les postes syndiqués.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'annexe B de la politique en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-1122*
Modifiée par la résolution
numéro CE-2018-429* du
2018-06-12

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CATHERINE BELLEMARE - DIRECTRICE TERRITORIALE - CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de directeur (poste numéro CSH-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au centre de services de Hull, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence de madame Catherine Bellemare au poste de directrice territoriale (poste numéro CSH-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres) au centre de services de Hull sous la gouverne de la directrice générale.

Le salaire de madame Catherine Bellemare est établie à la classe 8, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Catherine Bellemare sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Catherine Bellemare est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, elle bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-13220-115 – Centre de services de Hull – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 décembre 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif